

#### VAGUE 4 : RECRUTEMENT POSTES A PROFIL ECOLE INCLUSIVE

Appel à candidatures	Dépôt des candidatures	Commissions	Résultats
Vendredi 7 avril 2023	Du lundi 24 au jeudi 27 avril 2023 <b>(12h00)</b>	Mercredi 3 mai 2023	Mardi 9 mai 2023

Les enseignants intéressés devront adresser une lettre de motivation et un CV (pièces identifiées à son nom et mentionnant impérativement les coordonnées téléphoniques) exclusivement **par courriel (l'objet du mail doit préciser l'intitulé du poste concerné)** à

**[mvt1d24@ac-bordeaux.fr](mailto:mvt1d24@ac-bordeaux.fr)**

POSTES		ETABLISSEMENTS	FICHE
Enseignant éducateur internat	1.00	EREA JOËL JEANNOT TRELISSAC CEDEX	<a href="#">F01</a>
Enseignant en milieu pénitentiaire	0.50	● CENTRE DE DETENTION MAUZAC ET GRAND CASTANG	<a href="#">F02</a>
	0.50	● CENTRE DE DETENTION PERIGUEUX	
Enseignant en centre éducatif fermé (CEF)	1.00	BERGERAC	<a href="#">F03</a>
Enseignant – Dispositif classe relais	1.00	● CLG HENRI IV BERGERAC	<a href="#">F04</a>

## Enseignant éducateur en internat EREA de Trélissac

### Les missions de l'internat :

- Le développement d'activités socio-éducatives.
- La remédiation aux difficultés d'apprentissage par la pratique des études dirigées et du soutien scolaire.
- L'éducation à la citoyenneté.
- L'éducation aux loisirs et le développement des activités sportives.
- La gestion du projet individuel de formation des adolescents dont l'éducateur référent sera un des garants.
- La participation à la formation générale des élèves, par le développement d'activités culturelles et artistiques.
- Le développement des relations avec l'environnement de l'institution, en particulier les collaborations avec les associations, les collectivités territoriales et les entreprises pour compléter l'éducation et la formation des jeunes accueillis en EREA/LEA.

### Les missions de l'enseignant-éducateur en internat :

- L'enseignant éducateur en internat remplit une mission pédagogique et éducative nécessitant un travail en équipe à plusieurs niveaux : ensemble des enseignants éducateurs et des AED, ensemble des personnels enseignants, ensemble des personnels de l'établissement.
- Il assure des activités d'enseignement et/ou de co-enseignement et conçoit des projets pluridisciplinaires.
- Il conçoit et mène des temps d'activités socio-éducatives et de loisirs.
- Il accompagne le processus d'insertion sociale et professionnelle et il a un rôle de référent du parcours de l'élève o prise en considération des compétences scolaires,  
o suivi scolaire : études surveillées et aides personnalisées aux devoirs,  
o complémentarité avec les partenaires médico-sociaux et de santé,  
o communication dynamique et fructueuse avec la famille.
- Il contribue à la socialisation et l'autonomie des élèves : accompagnement à tous les stades de son développement dans les actes de la vie quotidienne, en prenant en compte la spécificité et les formes qu'elle peut prendre.
- Il participe à la formation personnelle des élèves par la mise en œuvre d'activités culturelles, artistiques et sportives.
- Dans le cadre du travail d'équipe il participe à la recherche de stages et à leur suivi.
- Il s'implique dans la vie de l'établissement : participation aux réunions institutionnelles, mise en œuvre des décisions communes, contribution aux opérations et actions menées.
- Les activités feront l'objet de bilans périodiques et d'un rapport annuel d'activité.

### L'organisation des services

Les enseignants éducateurs en internat assurent à la fois des services d'enseignement et des services d'accompagnement éducatif. Le temps de service inclut 2 heures de réunions hebdomadaires.

### Connaissances indispensables

- Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles et du professeur des écoles spécialisé.
- Connaissance de l'école inclusive et des dispositifs particuliers de suivi des élèves.
- Connaissance du système éducatif.

### Compétences attendues

- Aptitude au travail en équipe et grande disponibilité.
- Capacité d'adaptation et capacité à prendre en charge au plan pédagogique et au plan éducatif des adolescents en difficulté scolaire, sociale, personnelle.
- Capacité à communiquer avec l'ensemble des partenaires (équipe de direction, équipes pédagogiques et éducatives, nombreux partenaires extérieurs).
- Expérience de gestion de groupe souhaitée (milieu associatif, engagement personnel au niveau des jeunes, animation, ateliers éducatifs...).
- Aptitude à gérer les conflits.

### Formation souhaitée

CAPPEI ou équivalent, ou volonté de s'engager dans la préparation du diplôme d'enseignant spécialisé.

### Modalité d'affectation

Affectation à titre définitif (si détention du titre requis)

### Éléments de rémunération

Traitement Éducation Nationale selon le grade et l'échelon

### Modalité de recrutement

Entretien devant une commission départementale.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur Franck VEYSSIERE (IEN ECOLE INCLUSIVE).

**Enseignant – 50% Maison d'arrêt de Périgueux -50% Centre de détention de Mauzac**

<p><b>Cadre réglementaire</b></p>	<p>Convention nationale Education nationale-Justice du 15/10/19 annexée à la Circulaire N° 2020-057 du 9/03/2020 L'enseignant assure ses missions à la fois sous l'autorité de la proviseure de l'Unité Pédagogique Régionale qui a la responsabilité de l'organisation des enseignements et sous le contrôle des corps d'inspection de l'Education Nationale Autorisation d'accès permanente délivrée par l'Administration pénitentiaire Mission incompatible avec un temps partiel.</p>
<p><b>Diplôme requis</b></p>	<p>CAPPEI ou équivalent pour être titularisé sur le poste après année probatoire</p>
<p><b>Missions Compétences attendues générales</b></p>	<p>L'enseignant accomplit son service dans des locaux propres à l'Unité locale d'Enseignement (ULE) de l'établissement pénitentiaire. Il travaille en étroite collaboration avec ses collègues, l'équipe étant au quotidien en lien direct avec le Responsable Local de l'Enseignement (RLE). Ce dernier établit le projet pédagogique ainsi que le cadre de fonctionnement validés par la Proviseure-directrice de l'Unité Pédagogique Régionale (UPR) qui dirige l'enseignement dans l'ensemble des établissements pénitentiaires de la région Nouvelle Aquitaine. L'enseignant réalise tout ou partie des missions suivantes :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- prendre en charge les détenus du centre pénitentiaire afin d'élaborer un bilan dès leur arrivée</li> <li>- assurer un enseignement auprès de détenus pour lesquels il a été établi un projet pédagogique individualisé</li> <li>- participer aux réunions de synthèse animées par le RLE en vue de l'organisation, de la mise en œuvre des projets individuels des détenus, ...</li> <li>- contribuer à la préparation des examens de tous niveaux et assurer des surveillances d'épreuves</li> </ul>           Conduire un bilan pédagogique initial individuel afin de répondre aux besoins en tenant compte de la durée de la peine, en recherchant l'adhésion de la personne détenue            Développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public, en portant une attention particulière aux publics prioritaires : jeunes majeurs personnes ne maîtrisant pas la langue française et/ou les savoirs fondamentaux, public non qualifié.            Permettre aux personnes de se remobiliser et d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères et références indispensables à l'exercice de responsabilités citoyennes ainsi que la maîtrise des outils numériques de base            Contribuer à la prévention, au repérage et au signalement de la radicalisation et de la violence            Accompagner la préparation des diplômes et la validation des acquis</p>
<p><b>Connaissances requises</b></p>	<p>Connaissance du référentiel de compétences de l'enseignant spécialisé, du système éducatif ainsi que, idéalement, des dispositifs de formation professionnelle</p>
<p><b>Posture et capacités</b></p>	<p>Une posture adaptée est attendue en toute circonstance (maîtrise de soi, devoir de réserve, neutralité, loyauté, discrétion, ...) et dans le respect du règlement pénitentiaire Bonnes capacités d'écoute et d'adaptabilité. Qualités de rigueur et d'organisation. Capacité à travailler en équipe, en partenariat et dans un milieu très spécifique Maîtrise des outils numériques Quelques déplacements à prévoir (réunions formations)</p>
<p><b>Conditions particulières d'exercice</b></p>	<p>Réaffectation à l'année (l'enseignant reste titulaire de son poste actuel lors de la 1<sup>ère</sup> année d'exercice sur le poste, nomination à titre définitif la 2<sup>e</sup> année si spécialisation acquise) Exercice sur 36 semaines, étendu selon les besoins du service pour la préparation de la rentrée et de la fin de l'année scolaire Service d'enseignement hebdomadaire conditionné par le statut de l'enseignant, le temps de coordination et de suivi faisant partie de l'ORS Évaluation conjointe par le Proviseur-directeur de l'UPR et l'IEN ASH Plan de formation continue annuel spécifique obligatoire (avec déplacements)</p>
<p><b>Éléments de rémunération</b></p>	<p>Traitement selon le profil + indemnité d'enseignement en milieu pénitentiaire se substituant à ISAE/ISOE</p>
<p><b>Modalités de candidature</b></p>	<p><b>CV et lettre de motivation à envoyer aussi à :</b>  <a href="mailto:marielle.joudrain@ac-bordeaux.fr">marielle.joudrain@ac-bordeaux.fr</a>          Poste à profil relevant d'une Commission de recrutement          Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter <b>monsieur VEYSSIERE</b> (IEN École Inclusive).</p>

## ENSEIGNANT CENTRE EDUCATIF FERME

<b>Mission générale</b>	<p>Au sein d'une équipe pluri-professionnelle (éducateurs psychologue, professeur de lycée professionnel, etc.), l'enseignant exerce ses fonctions, sous l'autorité fonctionnelle du directeur du CEF et sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur de l'éducation nationale en charge du dossier des mineurs suivis dans un cadre pénal.</p>
<b>Localisation du poste</b>	<p>CEF de Bergerac</p>
<b>Cadre général</b>	<p>Dans le cadre du partenariat rappelé par la circulaire conjointe entre la PJJ et l'éducation nationale numéro 2015-121 du 3 juillet 2015, un poste d'enseignant est mis à disposition au sein du CEF. L'établissement accueille des mineurs de 15 à 18 ans, placés par décision judiciaire pénale dans le cadre d'une alternative à l'incarcération, majoritairement en rupture avec l'institution scolaire depuis plusieurs mois, voire plusieurs années.</p>
<b>Fonctions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer et conduire des évaluations de compétences pour les mineurs accueillis et contribuer à l'élaboration de rapports sur l'évolution du mineur accueilli.</li> <li>• Assurer une part importante des temps d'enseignement aux jeunes qui ne bénéficient pas d'une inclusion scolaire, notamment en effectuant un travail de remédiation aux difficultés d'acquisition.</li> <li>• Promouvoir l'inclusion scolaire et l'insertion sociale et professionnelle</li> <li>• Accompagner le mineur dans la construction et la réalisation de son projet scolaire et professionnel en lien avec l'équipe pluri professionnelle, la famille et les différents partenaires de la scolarité et de la formation.</li> <li>• Inscrire les temps d'enseignement en complémentarité des autres interventions (activités sportives, culturelles, de citoyenneté, de santé et de prévention).</li> <li>• Participer aux réunions institutionnelles et d'étude de situations.</li> <li>• Contribuer à l'élaboration des rapports d'évolution des mineurs accueillis adressés aux magistrats.</li> </ul>
<b>Compétences</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une connaissance des publics adolescents en difficulté et la volonté de s'engager auprès d'eux.</li> <li>• La capacité de concevoir des réponses pertinentes à la diversité des situations de rupture, de mener des actions pédagogiques différenciées et d'élaborer des parcours de remédiation individualisés.</li> <li>• La capacité de s'inscrire dans un travail d'équipe.</li> <li>• La connaissance des mécanismes et des ressources de l'orientation et de l'insertion (CIO, mission locale, etc.) et des institutions de droit commun en formation.</li> <li>• La capacité de représenter institutionnellement l'éducation nationale auprès de partenaires, de rendre compte, régulièrement, auprès de sa hiérarchie, du travail effectué afin de préserver un partenariat de qualité.</li> <li>• Une bonne connaissance des institutions et du fonctionnement de l'éducation nationale.</li> <li>• La capacité à s'adapter à une culture professionnelle différente.</li> </ul>
<b>Prérequis (diplôme ou expérience)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enseignant du premier ou du second degré</li> <li>• Être titulaire du CAPPEI</li> <li>• Expérience indispensable d'enseignement auprès d'adolescents en situation de grande difficulté scolaire.</li> </ul>
<b>Contact</b>	<p>IEN École Inclusive, M Franck VEYSSIERE</p>

<b>ENSEIGNANT DISPOSITIF CLASSE RELAIS - Bergerac</b>		
	<b>PLACE DU POSTE</b>	<p>Texte de référence : circulaire n° 2006-129 du 21 août 2006,</p> <p>Les dispositifs relais (classes et ateliers) constituent un des outils privilégiés de lutte contre le décrochage scolaire et la marginalisation sociale de jeunes soumis à l'obligation scolaire. Ces dispositifs reposent sur une coopération avec le ministère de la justice (direction de la protection judiciaire de la jeunesse), les collectivités territoriales (conseils généraux, communes...) et les associations.</p> <p>Un dispositif relais est rattaché administrativement à un établissement scolaire, ici le collège Henri IV de Bergerac, et placé sous la responsabilité du chef d'établissement. Il accueille des élèves provenant de plusieurs établissements scolaires, selon une répartition par zone ou par bassin de formation.</p> <p>Le dispositif se situe au 12, boulevard Beausoleil à Bergerac.</p>
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	<p>Les dispositifs relais (classes et ateliers) permettent un accueil temporaire adapté de collégiens en risque de marginalisation scolaire. Ils ne se substituent pas à l'enseignement spécialisé ou adapté. Les dispositifs relais ont pour objectif de favoriser la rescolarisation, la poursuite d'une formation et la resocialisation de ces élèves. Ils reposent sur l'acceptation des jeunes et de leur famille, souvent formalisée dans un contrat. L'accueil dans les dispositifs relais doit permettre aux élèves de construire et de réussir un projet de formation.</p>
	<b>MISSIONS</b>	<p>Aider l'élève à se réinvestir dans les apprentissages, le réinsérer dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle</p> <p>Favoriser l'acquisition du socle commun de connaissance et de compétences, dont les compétences civiques.</p>
	<b>FONCTIONS</b>	<p><b>Pédagogiques</b> : élaborer le projet pédagogique de la classe (organiser les emplois du temps, choisir les partenaires) et les projets personnels des élèves (rencontres avec les familles, les intervenants et partenaires, les équipes pédagogiques, l'administration du collège, mise en place des modalités de retour de l'élève dans le collège d'origine), enseigner les différentes disciplines du socle commun de connaissances et de compétences, en se dotant des moyens (carnet de liaison, évaluations, fiches de suivi, livret de suivi).</p> <p><b>Administratives</b> : construction des emplois du temps (de la classe, de l'élève, AED, des partenaires et intervenants divers), la gestion du matériel, des sorties (logistique, et autorisations), suivi administratif des élèves,</p> <p><b>De coordination</b> : participations aux réunions institutionnelles, lien avec les équipes pédagogiques des collèges ou de l'administration, les familles, les intervenants et partenaires, présentation du dispositif dans les établissements, suivi des élèves (avant, pendant et après le stage).</p>
	<b>COMPETENCES</b>	<p>Sens des relations et de la communication, écoute, respect de la confidentialité.</p> <p>Adaptabilité, aptitude à la négociation, compréhension et acceptation des cultures professionnelles différentes.</p> <p>Sens de l'organisation et du travail en équipe.</p> <p>Esprit d'analyse et de synthèse.</p> <p>Compétences rédactionnelles.</p>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (Diplômes ou expérience)</b>	Être titulaire du CAPPEI ou s'engager à le présenter.
	<b>NOMINATION</b>	Nomination à titre provisoire la 1 <sup>ère</sup> année, puis à titre définitif l'année suivante si l'évaluation est positive.
	<b>REGIME HORAIRE &amp; DE CONGES</b>	21 heures par semaine : 18 h d'enseignement et 3h de coordination.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Entretien devant commission
	<b>CONTACT</b>	M. Franck Veyssière IEN Ecole Inclusive Dordogne